

Maintenant, Nos-Très-Chers-Frères, en demandant notre congé au Saint Père, et en obtenant la permission de nous en revenir, nous avons compris que nous n'étions pas dispensé de l'obligation de continuer de coopérer, autant qu'il dépend de nous, à l'œuvre du Concile.

Dans l'histoire des Conciles il y a un fait évident, qu'il est bon de vous signaler ici ; c'est l'action prépondérante de la prière. Sans doute que les considérations et les plus mûres délibérations y tiennent une place éminente, et il faut bien qu'il en soit ainsi ; car l'assistance promise du Saint-Esprit ne dispense pas du travail, et ne demande pas l'abdication de la science et de la raison : au contraire, elle suppose toutes ces choses et les requiert ; et c'est vraiment dans les Conciles que ces deux grandes choses, nous voulons dire la science et la raison, se manifestent avec plus de fécondité et de bonheur. Car la science y est toujours dirigée par la foi ; et la raison toujours humblement soumise à l'autorité divine, qui l'éclaire et la préserve de tout également ; mais il n'est pas moins vrai de dire que le Concile est avant tout une œuvre de prière.

" Si le Seigneur ne bâtit la maison," dit le Prophète, " c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent." " Si le Seigneur ne protège pas la cité, c'est en vain que veillent ceux qui la gardent." (*Ps.* 126).

L'édifice auquel le Concile Œcuménique du Vatican travaille en ce moment, c'est le temple saint de la vérité et de la justice, qui a besoin du divin architecte : la ville qu'il garde, c'est la cité de Dieu, qui ne saurait se défendre, si le Seigneur ne la protège.

Il est vrai que Jésus-Christ a promis d'être tous les jours avec son Eglise, jusqu'à la consommation des siècles, afin de la défendre contre toutes les attaques de l'enfer et de la préserver à jamais de toute erreur ; et ses promesses sont immuables ; elles ne sauraient manquer d'avoir leurs effets ; mais la certitude d'obtenir l'assistance divine ne dispense pas l'Eglise de la nécessité de l'implorer ; pas plus que l'assurance donnée aux justes et aux pécheurs de ne jamais manquer de la grâce suffisante ne les dispense de l'obligation de recourir à la prière et à la vertu des sacrements, qui sont les moyens ordinaires pour obtenir cette grâce avec plus d'abondance et d'efficacité.

Les pasteurs de l'Eglise, assemblés en Concile, ne laissent pas d'être des hommes faibles par eux-mêmes, et incertains dans leurs pensées. C'est à la grâce de Dieu qu'il appartient d'éclairer leur intel-